

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	14 (1941)
Heft:	1
Rubrik:	Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

annonces et renseignements commerciaux • nouvelles et communiqués divers • documentation

Assemblée générale annuelle. — L'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre n'ayant pu être valablement constituée, le quorum n'étant pas atteint, une nouvelle assemblée a été fixée au mercredi 22 janvier 1941, à 20 h. 15, au local, avec l'ordre du jour statutaire. Des précisions seront données en temps voulu.

Cotisations. — La cotisation pour l'année 1939 reste exigible en entier. Le comité fera une proposition à l'assemblée pour la cotisation des membres mobilisés pour les années 1940 et 1941. Nous faisons donc appel à l'esprit de solidarité des membres en retard dans le paiement de leurs cotisations.

Spectacles populaires. — Il est rappelé aux membres qu'ils peuvent en bénéficier en s'inscrivant auprès de notre collègue Amey.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Déléamont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.

Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieuseux, Genève.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Emile Bovey, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugi, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Sommaires de revues

L'Électricité pour Tous (revue trimestrielle éditée par l'Electrodiffusion, à Zurich, en liaison avec l'OFEL, à Lausanne). N° 4, 1940. Dix-huitième année. Seize pages. Onze illustrations.

Sommaire : Concours des cadeaux, avec prix. — Les nymphes jouent ce soir... — Savoir... voir. — Notre bain quotidien. — Le Comptoir suisse et la Foire aux provisions. — Recettes de cuisine, de Martine. — Le chauffage des locaux. — Mots croisés, etc.

Bulletin technique de la Suisse romande (bimensuel). Lausanne, 6, rue Haldimand.

Numéro du **16 novembre** : Le chauffage à distance (suite et fin). — La propagation du coup de bâlier dans une conduite de section variable. — Urbanisme lausannois : A la Cité. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Action en faveur des prisonniers de guerre.

Numéro du **30 novembre** : Concours pour l'étude des plans d'un temple à La Rosiaz, Pully (reproduction des projets primés). — Chauffage hivernal à l'aide d'énergie estivale. — Société suisse des ingénieurs et des architectes. — Les bases de la radiotéchnique. — Réflexions à propos du concours de La Rosiaz.

Numéro du **14 décembre** : L'éternit; l'évolution de ses procédés de fabrication. — Un exemple d'urbanisme dans le passé : Carouge. — Crédit d'occasions de travail pour ingénieurs et architectes. — Ordonnances et communications concernant le fer dans la construction.

Das Werk (mensuel). Zürich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de **novembre** : Kunstgewerbliche Arbeiten und Schmuck. — Spitteler-Denkmal, Luzern, par Roland Duss. — Gottfried-Keller-Brunnen und weitere Arbeiten, von Ernst Heller, Eglisau. — Die meiste Materie Robert Maillart, ingénieur, 1872-1940. — La ville de Fribourg à travers les âges, par A. Genoud, architecte F. A. S., Fribourg. — Erinnerung am Lugano.

Création d'occasions de travail pour ingénieurs et architectes

Nos lecteurs prendront certainement connaissance avec le plus vif intérêt du rapport ci-après, présenté par la Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes :

Dans le courant de l'été 1940, le Comité de la Section genevoise de la S. I. A. a pris contact avec les autorités et les associations techniques genevoises en vue de constituer une **Commission mixte pour l'étude de création de possibilités de travail** pour les bureaux d'architectes et d'ingénieurs de Genève, dans le cadre des dispositions de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1936, récemment remis en vigueur.

Les unes et les autres ont répondu avec empressement à cette initiative et cette commission, présidée par M. F. Bolens, président de la Section genevoise de la S. I. A., a commencé son activité dès le début de septembre. Le Département des travaux publics, le Département du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique, et la Ville de Genève y sont représentés, ainsi que le Groupe de Genève de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.), l'Association syndicale des architectes du canton de Genève (A. S. A.), le Groupe patronal des ingénieurs et des architectes de la Fédération genevoise des corporations, le Groupe pour l'architecture nouvelle à Genève (G. A. N. G.), et enfin la Section genevoise de la S. I. A.

Grâce à la bienveillante compréhension et à l'appui des autorités, les travaux de la Commission mixte ont pu être poussés très activement, de sorte qu'au début d'octobre, le point de vue et les propositions de ladite commission ont été consignés dans un rapport remis au Conseil d'Etat. Ce rapport envisage l'ouverture d'une série de concours, largement dotés de prix et d'indemnités, grâce aux subventions à obtenir en application de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1936, ainsi que, sous certaines conditions, l'attribution directe d'études et de travaux à des bureaux éprouvés par la situation actuelle.

Avant le dépôt de ce rapport, les autorités ont déjà donné suite aux travaux de la Commission mixte en organisant un concours restreint, réservé aux architectes temporairement démobilisés, dont tous les participants qui présenteront un projet complet et régulier recevront une indemnité intéressante.

Un **Comité consultatif**, composé de deux architectes et de deux ingénieurs, est à la disposition des autorités pour les seconder dans l'exécution des propositions de la Commission mixte. Les bureaux techniques de Genève n'ont pas caché leur satisfaction de cette collaboration avec les pouvoirs publics, collaboration qui doit apporter une amélioration prochaine à la situation difficile dans laquelle ils se trouvent actuellement.

* * *

Simultanément, la Section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, s'était mise en rapport avec les autorités vaudoises et lausannoises, et nous reproduisons ci-après le texte du Préavis déposé sur le bureau du Conseil communal de Lausanne, le 15 novembre écoulé et accepté par cette instance dans sa séance du 23 décembre 1940.

Préavis.

Lausanne, le 15 novembre 1940.

Monsieur le Président et Messieurs,

Actuellement, pour des raisons qu'il n'est pas indiqué d'analyser ici, l'état du marché du travail, dans notre ville, peut être considéré comme satisfaisant. Mais il est à craindre qu'un proche avenir nous plonge dans une situation très pénible. La crise des matières premières, que l'on peut entrevoir sans être pessimiste, ou la démobilisation de notre armée, risquent de provoquer un chômage considérable.

La Municipalité ne cesse de se préoccuper de ces problèmes et de leur chercher des solutions, dans la mesure qui dépend de ses possibilités d'action.

Le présent préavis a précisément pour but de préparer des occasions de travail dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du génie civil. Les événements auxquels nous faisons allusion plus haut risquent d'atteindre, en effet, non seulement les travailleurs ouvriers, mais encore certains travailleurs des professions libérales, notamment dans les professions techniques.

(Suite, voir page 24.)

annonces et renseignements commerciaux • nouvelles et communiqués divers • documentation

Or, en donnant des études aux architectes, aux ingénieurs, aux dessinateurs de Lausanne, on atteint du même coup les trois buts suivants : on vient en aide à cette catégorie de travailleurs indépendants particulièrement frappés par la mobilisation et la crise économique issue de la guerre ; on prépare des occasions de travail pour une quantité d'autres catégories de travailleurs (entrepreneurs, maîtres d'état, ouvriers) ; on donne, à l'autorité lausannoise, la possibilité d'obtenir à moindre frais (du fait des subventions cantonale et fédérale) des projets et des études fort intéressants qui n'ont pu être mis en train jusqu'à présent, faute de moyens financiers ou faute de personnel.

* * *

Considérant l'ensemble de la situation que nous venons de décrire brièvement, le Département fédéral de l'économie publique, se basant sur les dispositions de l'arrêté du 23 décembre 1936, a pris l'initiative d'une action générale pour venir en aide aux bureaux techniques suisses et en a informé les cantons et les grandes associations techniques suisses, en particulier la S. I. A. (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Le Département fédéral de l'économie publique se déclarait d'accord de subventionner les études et les projets d'architecture et de génie civil jusqu'au 40 %, à condition que cantons et communes prennent à leur charge des subventions égales à la moitié de la subvention fédérale.

La S. V. I. A. (Section vaudoise de la S. I. A.) désigna aussitôt une commission pour étudier cette importante affaire, en collaboration avec l'exécutif lausannois. (Une semblable action est en cours dans tout le canton, en collaboration avec l'exécutif cantonal.) La municipalité désigna M. le Municipal J. Peitrequin pour la représenter au sein de cette commission. Après un actif travail, celle-ci adressa à la Municipalité, le 21 septembre dernier, un rapport contenant un certain nombre de suggestions présentant toutes un intérêt évident, que la Direction des travaux étudia à son tour et mit au point.

D'autre part, en date du 8 novembre, le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce nous informait qu'il était prêt à proposer au Conseil d'Etat de nous allouer une subvention cantonale de 20 %, de manière que nous puissions obtenir le subside fédéral maximum de 40 %. Il nous informait aussi de la réponse favorable de la Centrale fédérale des possibilités de travail. Il resterait donc à la charge de la ville le 40 % seulement.

Nous tenons à remercier ici les autorités fédérales et cantonales pour leur esprit de large compréhension.

* * *

Le montant total des études que nous demanderions aux architectes et aux ingénieurs de Lausanne serait de 35.200 fr. Les finances de la ville n'auraient à supporter que le 40 % de cette dépense, soit 14.080 fr.

Plusieurs des études demandées permettraient de préparer des bases solides pour des concours d'architecture. On sait, en effet, que de semblables concours donnent souvent de maigres résultats parce que le programme n'en est pas suffisamment étudié. D'autres études d'urbanisme seraient confiées à des bureaux privés, travaillant sur les directives du service du Plan d'extension dans le cadre du Plan directeur. Enfin, certaines questions techniques se rattachant à ces problèmes ne pourraient être résolues que par des ingénieurs qualifiés.

Citons, parmi les études prévues (il nous est impossible d'entrer dans le détail) : la caserne des pompiers, la maison des arts, des bâtiments scolaires primaires et secondaires, l'aménagement des places du Pont et du Pré, du rond-point de La Sallaz, des quartiers de l'Ale, de la rue de Bourg, de Bellefontaine ; les traversées de ville Berne-Montreux, Genève-Neuchâtel ; les zones de Sauvabelin, de Bellerive-Ouchy, de Montbenon ; la création de places de jeux pour enfants, etc.

Remarquons que si d'autres projets importants ne figurent pas dans cette liste, c'est que l'étude en est déjà faite ou est actuellement très poussée (par exemple : caserne de police, nouveaux abattoirs, transformation de l'usine du Bois-Noir, aérodrome d'Ecublens, aménagement des places de la Riponne et de la Gare, etc.). Quant à la salle Paderewski, un concours d'architecture pourra être ouvert très bientôt, grâce à des fonds mis à disposition de la ville par le Comité d'action.

Chaque travail a fait l'objet d'une mise au point concernant les honoraires correspondants. On est donc assuré, de ce côté-là, contre toute surprise.

* * *

Certaines conditions, qui paraîtront sans doute très légitimes, seront imposées aux bénéficiaires des études et travaux prévus. Les adjudicataires devront :

Etre de nationalité suisse ;

Etre domiciliés à Lausanne et y avoir un bureau établi depuis le 31 décembre 1938 au moins ;

Présenter les qualités professionnelles requises, ce qui est important, car les études doivent avoir de la valeur ; Ne pas avoir en cours des travaux ou des études en suffisance. Ou ne pas être au bénéfice d'une activité ou de fonctions régulièrement et suffisamment rétribuées ; Avoir, ou prendre à leur service, si l'étude adjugée est importante, un ou plusieurs dessinateurs.

Il est évident qu'il est nécessaire, dans ce domaine, de conserver une assez souple faculté d'appréciation. Il est précisé que les adjudications ne seront pas réservées aux seuls membres de la S. V. I. A.

Afin de faciliter dans toute la mesure du possible la répartition équitable de ces travaux, un Comité consultatif, composé essentiellement de professionnels compétents, sera créé pour établir la liste des bureaux entrant en ligne de compte et pour préaviser sur les adjudications.

25^{me} Foire suisse d'échantillons à Bâle 19-29 avril 1941

La guerre qui, jusqu'à présent, nous a épargnés, n'en a pas moins exercé une action désastreuse sur notre économie. Les difficultés d'approvisionnement, de production, d'écoulement placent chaque jour nos entreprises chargées de satisfaire aux besoins du pays devant des tâches toujours nouvelles et plus difficiles.

La foire se doit, et tout particulièrement dans les temps difficiles que nous traversons, de rester fidèle à sa mission. Il nous est permis en cette circonstance de constater que sa dernière réunion a su, ce printemps, procurer des affaires nombreuses aux exposants et faire renaitre de ce fait dans tout le pays un sain optimisme économique.

La Foire suisse se tiendra cette année pour la vingt-cinquième fois, du 19 au 29 avril. Les circonstances confèrent à cette réunion anniversaire une importance d'autant plus grande qu'il s'agit non seulement d'obtenir à nouveau des résultats commerciaux dans des conjonctures peu favorables, mais encore de donner à notre peuple confiance en soi et dans ses destinées économiques qui se joueront après la guerre sur le marché mondial en une joute pacifique.

Le problème des loisirs est urgent

Sous ce titre, le « Journal des Associations patronales » publie un appel, signé par un bon nombre de fédérations, et auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« L'extension des loisirs, due à la pénurie de combustibles, exige des efforts considérables, afin qu'elle ne porte pas préjudice à beaucoup de personnes qui sont déjà menacées.

» Nous pensons aux milliers de travailleurs, jeunes ou vieux, qui vivent seuls. Une grande partie d'entre eux ne disposent pas d'une chambre chaude. Si l'on ne prend pas des dispositions spéciales, il ne leur restera d'autre possibilité que de passer le temps à l'auberge avec tous ses dangers, en première ligne celui de dépenser inutilement leur argent et de s'habituer à l'usage de l'alcool.

» Il est donc indispensable qu'on mette cet hiver à la disposition de la population, dans toutes les localités, des locaux plaisants, chauffés et dans lesquels on ne soit pas obligé de consommer. »

TOUS TRAVAUX EN FER. CHARPENTE - SERRURERIE
FERRONNERIE - BRONZES D'ART - ANTICORODAL, etc.

Edmond HESS & Fils, constructeurs

10, rue de Carouge, Genève. Téléphone 4 63 77

Succursale à Annemasse (Haute-Savoie). Téléphone 49

Le réglage automatique de la température dans les installations de chauffage central

Le chauffage central représente par rapport au chauffage par poêles individuels de si grands avantages que l'on néglige facilement un nouveau problème qui entre en jeu : le réglage de la température de l'eau de chauffe. Dans les circonstances actuelles, cette question est primordiale. En effet, la température à maintenir dans les locaux détermine directement les pertes calorifiques d'un immeuble et — hélas — la conséquence inévitable : la consommation de combustible. Or, en Suisse, où les variations climatiques sont très brusques et prononcées, le maintien d'une température correcte exige un réglage presque ininterrompu du chauffage. Aussi, les techniciens ont-ils cherché depuis longtemps un moyen simplifiant la conduite des chaudières. Parmi les systèmes actuellement sur le marché, il en est un qui a attiré tout spécialement l'attention des professionnels, c'est le système dénommé à **déperdition de chaleur**.

Comme l'indique le titre, ce système utilise les pertes de chaleur qui affectent non seulement le corps humain, mais aussi un immeuble chauffé. L'expérience que chacun fait en hiver prouve que le sentiment de chaleur ou de froid dépend non seulement de la température extérieure, mais d'autres circonstances encore. En effet, les facteurs atmosphériques tels que le vent, la radiation solaire, l'humidité jouent également un grand rôle. Pour déterminer exactement la quantité de chaleur qu'un chauffage central doit produire, c'est-à-dire la température de l'eau de chauffe, il faut donc tenir compte de tous ces facteurs. C'est précisément ce que fait le système utilisant un déperditeur de chaleur et que la figure 1 représente schématiquement.

Le système se compose en principe de deux régulateurs de température dont le premier **commande** et le second **agit**. L'appareil de commande est le déperditeur placé à l'extérieur de l'immeuble. Il contient à l'intérieur un chauffage électrique en miniature qui maintient, à l'aide d'un thermostat, une température identique à celle que l'on désire avoir

Fig. 2. Réglage automatique progressif de la vanne d'un échangeur de chaleur installé à la sous-station d'un chauffage à distance. (Landis & Gyr.)

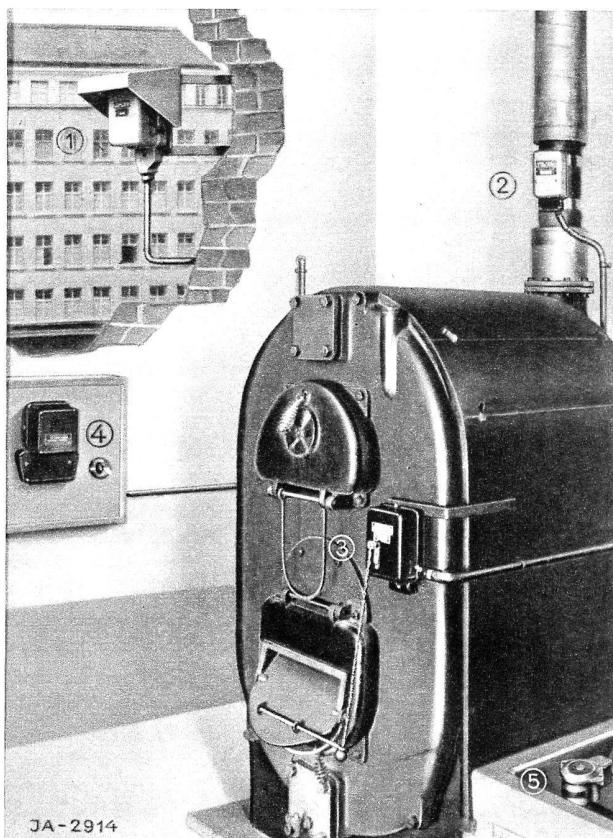


Fig. 1. Principe d'une installation automatique de régulation de température (Landis & Gyr) :

- 1 = déperditeur (à l'extérieur du bâtiment).
- 2 = thermostat d'applique.
- 3 = servomoteur.
- 4 = transformateur.
- 5 = thermostat d'entretien de feu.

dans les locaux. Cet appareil est relié électriquement au thermostat d'applique fixé à la conduite du chauffage. Par le rythme des enclenchements et déclenchements de son propre chauffage, le déperditeur règle le thermostat d'applique à la température correspondante. Celui-ci commande à son tour l'ouverture ou la fermeture du clapet d'admission d'air. Par contre, s'il s'agit d'autres systèmes de chauffage, c'est soit le brûleur à mazout, soit un ventilateur ou bien encore une vanne mélangeuse motorisée qui sont commandés. Ainsi, la production ou la distribution de la chaleur sont adaptées automatiquement aux conditions atmosphériques du moment.

Il s'ensuit que ce système de réglage automatique de la température représente une amélioration aussi pratique qu'économique des conditions de chauffage. L'adaptation judicieuse et immédiate de la température de l'eau de chauffe aux besoins en calories de l'immeuble réduit la consommation du combustible au strict minimum. Dans les grands immeubles, il y a lieu de compléter l'installation par une horloge de commande électrique qui réalise à volonté divers « programmes de chauffe » et permet une économie de combustible encore plus poussée. Ainsi, notre houille blanche, bien qu'insuffisante pour remplacer le charbon nécessaire pour notre chauffage, contribue pourtant à la solution d'un problème dont l'importance est indiscutée.

